



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1072-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

#### **REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1072-2019 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 320 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 320 000 \$.**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> mai 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.

Bromont, ce 3<sup>e</sup> jour de juillet 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA